

# Liste des délibérations prises en Conseil Communautaire 22 avril 2021

\* \* \*

DELIBERATION N°20210422_01
----------------------------

**Objet : *Demande de subvention auprès du Département pour les travaux visant à réaliser des économies d'énergie sur les équipements publics (isolation des bâtiments, installation de système performant d'éclairage) dans le Pôle tennistique du Vexin Thelle situé à Tourly.***

Dans le cadre de sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », et conformément à la commission « Sports »,

Le Président :

RAPPELLE que, du fait de la dissolution du Syndicat du tennis de la Troesnes, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a repris l'équipement tennistique à Tourly, d'une superficie de 1 469 m<sup>2</sup>.

Que cet équipement est mis à la disposition du Tennis Club du Vexin Thelle (TCVT - qui compte aujourd'hui plus de 350 licenciés) dans le cadre de ses entraînements, animations, tennis à l'école (scolaire), tennis handicap et compétitions ; l'activité du club s'étend tous les jours de l'année.

INFORME que le Pôle tennistique a été régulièrement entretenu mais n'a jamais fait l'objet d'une rénovation depuis sa construction en 1991. À ce jour, même si l'état général du gros œuvre est plutôt bon, il apparaît que les équipements techniques (plomberie, chauffage ventilation, électricité, éclairage) sont maintenus en état de fonctionnement, mais nécessitent un remplacement partiel, voire total selon le lieu.

CONSIDERANT que, sur le plan énergétique, il est nécessaire d'engager des rénovations de l'éclairage lorsque les systèmes en place sont obsolètes et énergivores en comparaison des performances offertes par la LED dont les études montrent que la rénovation de l'éclairage est l'opération de rénovation énergétique la plus rentable,

INFORME que la Collectivité a déjà procédé au remplacement du système d'éclairage par l'installation de luminaires LED basses tension sur deux de ses équipements sportifs situés à Chaumont en Vexin.

INFORME que le système d'éclairage du Pôle tennistique n'est plus opérationnel et qu'il ne permet plus une occupation des courts en fin de journée en raison du manque de luminosité,

Le montant des travaux estimé s'élève à 13 325 € HT selon le tableau de financement :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Montant global de l'opération	Coût prévisionnel en €	Financement	Montant en €	Taux en %
Intervention sur site avec nacelle	3 490 €	Autofinancement	2 665.00 €	20 %
Fourniture et installation de 30 projecteurs sportifs LED	9 535 €	Département	3 331.00 €	25 %
		DETR/DSIL	5 330.00 €	40 %
		FFT	1 999.00 €	15 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 325.00 €</b>		<b>13 325.00 €</b>	<b>100 %</b>

PROPOSE, en fonction de l'accord de subvention, que la Communauté de Communes du Vexin Thelle engage des travaux de rénovation de l'éclairage du Pôle tennistique par l'installation de luminaires LED basses tension sur les deux courts de tennis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DIT que les crédits seront inscrits au budget.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- DEMANDE une dérogation pour commencement anticipé auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- AUTORISE le Président à signer tous actes utiles à cet effet et tout document y afférent

**Objet : convention de mutualisation pour le tournage d'une vidéo de promotion commune entre la communauté de communes du Vexin-Thelle et l'office de tourisme des sablons**

Dans le cadre de sa compétence « promotion du tourisme »,

Le Président explique que la Région Hauts-de-France finance une vidéo commune à la Communauté de Communes des Sablons et la Communauté de Communes du Vexin-Thelle afin de promouvoir la destination « Vexin-Nacre ». Le tournage a lieu les 29 et 30 avril 2021.

Il précise que les frais annexes au tournage de la vidéo sont pris en charge par les deux Communautés de Communes (catering, défraiement des figurants...).

À ce titre, le Président propose de signer une convention de mutualisation pour les frais annexes du tournage de la vidéo avec l'office de tourisme des sablons, indiquant une enveloppe de 1500€ maximum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation des frais annexes du tournage de la vidéo avec l'office de tourisme des Sablons
- DIT que les recettes et crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

\*\*\*